

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT MATHURIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Albert BOUARD, Maire de SAINT MATHURIN.

Date de convocation du conseil municipal : 30 avril 2024

Présents : Albert BOUARD, Patrice AUVINET, Jacqueline RUCHAUD, Gilles GAUDIN, Dany THOMAS, Patrice MORIT, Catherine PERADOTTO, Jean DE LAROCQUE LATOUR, Véronique BOUILLAUD, Manuella CHIRON, Guillaume BOSSARD, Jessie RACLET, Nathalie NEAU, Fabrice CHAIGNE, Annabelle MAIRAND, Sébastien BROCHOIRE.

Absents excusés : Sylvain RAVON, Pauline PRAUD, Cédric LESUEUR

Secrétaire de séance : Catherine PERADOTTO

Numéro	Objet	Décision du conseil municipal
1	Décision modificative n°1	Approuvé
2	Décision modificative n°2	Approuvé
3	Renouvellement de la convention de partenariat de l'agence postale communale	Approuvé
4	Avenant au bail commercial du cabinet d'esthétique – 3 rue des Mûriers	Approuvé
5	SyDEV – Travaux de rénovation d'éclairage	Approuvé
6	Acquisition d'un bien 26 avenue des Sables	Approuvé
7	Rénovation du mur en pierre du cimetière côté voisin, 11 rue du Moulin – demande de fonds de concours Les Sables d'Olonne Agglomération	Approuvé
8	Voirie 2024 - plan de financement / demande de subvention	Approuvé
9	Lotissement « Les landes de Gabin » -convention de transfert in fine dans domaine public communal	Approuvé
10	Cession à la commune de délaissés de terrain sis rue de l'artisanat	Approuvé

11	Accueil de loisirs / espace jeunes – Tarifs des camps été 2024	Approuvé
12	Modification du règlement intérieur de l'accueil de loisirs	Approuvé
13	Demande de gratuité de la salle polyvalente Bernard ROY par le doyenné des Sables d'Olonne	Approuvé
14	Motion contre la cartographie des « zones propices » au développement de l'éolien en mer révélée par la préfecture maritime	Approuvé

Vu par Nous, Maire de SAINT MATHURIN, pour être affiché le 7 mai 2024, à la porte de la Mairie.

Les délibérations sont consultables dans le hall de la Mairie aux horaires d'ouverture.